

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SASU A . S . O .		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 850 avenue DE L'INDUSTRIE 66000 PERPIGNAN		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 82149840900027		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 30/06/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	22 530
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 450
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1 141
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	23 830
	TOTAL (II)		BJ	BK	48 951 1 450 47 501
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	14 440
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 717 560
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 440 242
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	2 497
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 614	
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 192 357	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 450 3 239 858	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A . S . O .		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000.....)			DA	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 679	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	57 937	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	92 544	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	304 161	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	858	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 680	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 343 850	
	Dettes fiscales et sociales			DY	588 308	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 935 697		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 239 858		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 933 017
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	858	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.S.O
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 150.000 euros
Siège social : 850, avenue de l'Industrie, 66000 Perpignan
RCS : 821 498 409 - PERPIGNAN

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 octobre, à dix heures,
Au siège social au 850, avenue de l'Industrie 66000 Perpignan.

La société par actions simplifiée unipersonnelle « **ADIATE EVOLUTION** » au capital social de 250.000,00 euros, dont le siège social est situé au 122 Avenue HENRI GINOUX, 92120 Montrouge, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 491 284 006 représentée par Monsieur Mohamed Salah THABET en sa qualité de président ;

Associée unique et titulaire de la totalité des actions de la société « A.S.O » ;

A pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 ; Quitus à la Présidence ;
- Affectation des résultats ;
- Délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Première décision :

L'associée unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils ont été présentés, lesquels se soldant par un bénéfice net de **92.545 euros**. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique approuve également les dépenses non fiscalement déductibles :

- Au titre des amendes et pénalités d'un montant de 2656 euros, relevant de l'article 39.4 du Code Général des Impôts,
- L'impôt sur les sociétés acquitté d'un montant de 31733 euros.

En conséquence, il donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision :

L'associée unique décide d'affecter le résultat de **92.545 euros** de l'exercice comme suit :

Origine :

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 92.545 euros.**

Affectation :

- au report à nouveau : **92.545 euros**

Troisième décision :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par L'associée unique.

L'associée unique
La société « ADIATE EVOLUTION »
Représentée par M. Mohamed Salah THABET



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements :

* Constructions :

* Agencements des constructions :

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

 FAITS CARACTERISTIQUES**Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Il n'y pas de faits marquants sur cet exercice.